

**FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES DE L'AISL - SAISON 2023 – 2024**  
**(1 par personne obligatoirement)**

NOM : ..... PRENOM..... Date de naissance (enfants).....

NOM(S) et PRENOM(S) des deux parents (pour les mineurs) : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE (Obligatoire pour information par SMS) : .....

ADRESSE MAIL (Obligatoire pour information) .....

**PAIEMENT : Règlement obligatoire avant le 13 octobre 2023**

**En espèces**

**Par chèque : Paiement en une fois n°.....**

**Paiement échelonné n°..... / ..... / .....**  
Octobre 2023      novembre 2023      Janvier 2024

Pour un paiement par virement merci de faire votre demande à [aisl.assos@hotmail.com](mailto:aisl.assos@hotmail.com)

**Remise fidélité** : Nous proposons une remise de 10% dès la deuxième activité au sein d'un même foyer fiscal.

**Attention :**

- *L'engagement dans une activité se fait à l'année. L'adhésion est obligatoire.*

- *Un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans) ; à renouveler chaque année pour la boxe et pour les personnes de plus de 70 ans.*

- *8 personnes minimum (12 pour le Tir à l'arc adultes, 13 pour le Yoga, le Pilâtes et la Boxe) doivent être inscrites et avoir réglé l'activité pour son maintien.*

**ACTIVITES ET TARIFS ANNUELS**

Montant des activités :

**GYM (3-5 ans)** - Lundi 17h15 -18h00 : 135,00 € / personne .....

**DANSE MODERNE CONTEMPORAINE (6-8 ans) –**  
Lundi 18h00 - 19h00 : 135,00 € / personne .....

**GYM ADULTE** - Lundi 19h00 -20h00 : 135,00 € / personne .....

**YOGA** - Mardi 19h00 - 20h15 : 180 € / personne .....

**CLUB PHOTO** - Mardi 20h30 - 22h00 : 35 € .....

**REMISE EN FORME - INITIATION PILATES**

- Mercredi - 16h40-17h40 : 180 € / personne .....

**PILATES** - Mercredi - 17h45-18h45 : 180 € / personne .....

**BOXE** - Mercredi - 19h00-20h45 : 180 € / personne .....

**TIR A L'ARC Enfants 8-12 ans** - Jeudi - 18h15-19h00 : 190 € / personne .....

**TIR A L'ARC Adultes** - Jeudi - 19h00-20h00 : 190 € / personne .....

**RANDONNEE PEDESTRE –** Mardi journée : 20 € / personne .....

**Sous-total** .....

**Autre activité dans le foyer fiscal permettant l'application des 10%** - .....

X Adhésion (**obligatoire**) : 15 € /personne + ...15...€.....

**Règlement obligatoire avant le 13 octobre 2023**      **Montant total à payer :** .....

Autre fiche(s) associée(s) : **IMPORTANT A MENTIONNER !**

Nom(s)-Prénom(s).....

Nom(s)-Prénom(s).....

# AISL - Règlement intérieur simplifié pour les activités

Je soussigné(e), .....

Déclare avoir lu le règlement intérieur de l'AISL et accepte les conditions d'adhésion et de participation aux activités de l'association.

Fait à La Boissière

le

Signature :

## Droit à l'image :

L'AISL peut être amenée à diffuser des photos de ses activités (sur le site de l'association, dans les articles du journal de La Boissière...) sur lesquels vous (ou votre enfant) vous trouvez ?

**oui, j'accepte**

**non, je refuse**

# AISL - Règlement intérieur simplifié pour les activités

Ce document est à lire par l'adhérent lors de son inscription aux activités.

## **Inscription :**

L'inscription aux activités est annuelle (de mi-septembre à fin juin). Toute inscription impose une adhésion à l'AISL.

## **Règlement :**

L'adhérent s'engage pour l'année et doit effectuer le règlement des activités pour l'année complète en début de saison pour l'année scolaire en cours. L'adhérent a la possibilité de faire trois chèques qui seront encaissés à 1 ou 2 mois d'intervalle.

Un cours d'essai est gratuit pour chaque activité proposée.

***Les activités doivent être réglées au plus tard avant les vacances de Toussaint.***

Si l'adhérent décide d'arrêter à sa convenance une activité en cours d'année, en aucun cas il ne pourra prétendre à un remboursement des frais engagés.

## **Certificat médical :**

Pour garantir la sécurité des pratiquants et des intervenants lors des activités sportives, il est demandé à l'adhérent de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

Si celui-ci ne fournit pas ce certificat, en aucun cas l'adhérent ne pourra tenir l'association responsable en cas de problème de santé pendant l'activité.

## **Déroulement des activités :**

Les cours ont lieu à La Boissière dans la salle des fêtes « Les Troubadours » et à la salle « Laure Moulin » pour le club photos.

Il est demandé aux pratiquants de respecter les lieux.

En cas d'indisponibilité de la salle, certains cours peuvent être déplacés ou annulés. Dans la mesure du possible, il vous sera proposé un cours de rattrapage pendant les vacances scolaires.

L'équipe vous informera des divers changements par le biais de SMS et de la messagerie et exceptionnellement par téléphone (si non détention de téléphone portable et adresse mail).

Pour la pratique de la randonnée, un covoiturage est établi afin de se rendre au point de départ des parcours. Le point de rendez-vous se situe sur le parking de la salle des fêtes. L'heure de départ est établie par les intervenants.

Toutes discussions à caractère politique, confessionnel ou tendancieux sont interdites au sein de l'association.

Pour réaliser un diaporama représentatif des activités lors de l'Assemblée générale annuelle et pour la publication d'articles dans le journal de La Boissière, les membres de l'association peuvent être amenés à réaliser des photos des activités et des événements organisés par l'association.